

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**KWG**

Symbole – Bourse de croissance TSX  
Actions émises et en circulation

**No 54**  
**KWG**  
**519,817,356**

---

## CLÔTURE DE LA PREMIÈRE TRANCHE DU PLACEMENT PRIVÉ ET NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Montréal, Québec – Le 1<sup>er</sup> avril 2010 – Ressources KWG inc. annonce la clôture de la première tranche du placement privé déjà annoncé, effectué sans l'intermédiaire d'un courtier. La société a émis 39 090 000 unités au prix de 0,125 \$ l'unité pour un produit brut de 4 886 250 \$. Chaque unité comprend une action ordinaire accréditive et la moitié d'un bon de souscription émis sur une base accréditive en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Chaque bon de souscription entier permet au porteur d'acquérir une action ordinaire non-accréditive au prix de 0,15 \$ l'action jusqu'au 31 mars 2012. La société a versé 390 900 \$ à titre de frais d'intermédiation. Tous les titres émis sont assujettis à des restrictions de revente jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2010.

La société annonce également la nomination de M. René R. Galipeau au conseil d'administration en remplacement de M. Michel Côté dont la démission a été annoncée précédemment. M. Galipeau est vice-président du conseil et chef de la direction des sociétés Nuinsco Resources Ltd et Victory Nickel Inc.

- 30 -

**Pour tout renseignement complémentaire, veuillez communiquer avec :**

TORONTO : **BRUCE HODGMAN**, Directeur des communications 416-646-1374  
info@kwgresources.com

Ou visitez notre site web : [www.kwgresources.com](http://www.kwgresources.com)

La Bourse de croissance TSX n'a pas révisé le présent communiqué et n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude de son contenu.

Le présent communiqué, qui est émis conformément aux exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes pertinentes, ne peut être distribué aux services de publication des États-Unis ni diffusé aux États-Unis et il ne constitue pas une offre des titres qui y sont décrits. Ces titres seront pas inscrits aux termes de la loi des États-Unis d'Amérique intitulée Securities Act of 1933, telle qu'elle a été modifiée. Ces titres ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes qui y résident à moins qu'ils ne soient inscrits ou qu'une dispense ait été accordée relativement à leur inscription.